

Paris, le 25 juin 2026

AVIS AUX PORTEURS DE PARTS DU FONDS

**ECUREUIL PROFIL 90
(Part D : FR0010075796)**

Nous vous informons des modifications suivantes sur votre Fonds :

- **Modification relative à l'indice de référence :**

La société de gestion, Natixis Investment Managers International, et le délégataire de gestion financière, Vega Investment Solutions, ont décidé de remplacer l'indice FTSE par un indice Bloomberg qui présente des performances équivalentes.

Ce changement impacte l'indicateur de référence comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Nom du fonds	Indicateur actuel	Nouvel Indicateur
ECUREUIL PROFIL 90	80 % MSCI Euro + 10 % MSCI Monde ex Euro + 10 % Euro MTS 3-5	80 % MSCI Euro + 10 % MSCI Monde ex Euro + 10 % Bloomberg Euro-Aggregate Treasury 3-5 Year TR Index Value Unhedged EUR

- **Modification relative à l'effet de levier :**

Le FCP peut désormais utiliser l'effet de levier, dans la limite de 120% (levier AIFM).



En conséquence, le risque lié à la surexposition a été ajouté dans la section « Profil de risque » : « par le recours à certains instruments financiers, le niveau d'exposition aux différents risques du portefeuille pourra être supérieur au montant de l'actif net. Les stratégies ayant recours à ces instruments ont pour conséquence d'amplifier les mouvements de marchés à la hausse comme à la baisse. En conséquence une baisse de la valeur liquidative plus rapide et/ou plus importante que la baisse des marchés sous-jacents pourra être subie par le Fonds ».

- **Modifications relatives au tableau des instruments dérivés :**

D'une part, le fonds ne peut plus recourir à l'arbitrage en ce qui concerne les contrats à terme sur les actions, les taux, le change, les indices et les matières premières.

D'autre part, le prospectus est mis à jour par l'ajout du risque lié à l'utilisation des instruments dérivés financiers dans la section « Profil de risque », suite à l'utilisation possible des options, futures et des contrats financiers de gré à gré : « il s'agit du risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que des options, futures ou des contrats financiers de gré à gré. En conséquence une baisse de la valeur liquidative plus rapide et/ou plus importante que la baisse des marchés sous-jacents pourra être subie par le FCP ».

Ces modifications entreront en vigueur le **1^{er} juillet 2026**.

La documentation juridique (PRIIPS et prospectus) de l'OPC est disponible auprès de Natixis Investment Managers International : www.im.natixis.com.

Elle peut vous être adressée dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

Service Clients

43, avenue Pierre Mendès-France

75013 PARIS

E-mail : clientservicingAM@natixis.com